FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

Règlement

CHAMPIONNAT DE FRANCE

Quad Elite

Motocross 2018

Règlement 2018 – Version 01 – 15/11/2017

REGLES PARTICULIERES
CHAMPIONNAT DE FRANCE QUAD CROSS ELITE

ARTICLE 1 – COUREURS ADMIS

Peuvent prétendre participer à ce championnat tous les coureurs âgés de 16 ans, titulaires d'une licence NCO, Internationale ou LUE délivrée par la FFM. Dans la limite des places disponibles 5 places seront réservées soit pour des pilotes étrangers, soit pour les invités du club organisateur (maximum 2). Ces pilotes pourront participer hors classement aux épreuves avec une licence à la journée. Ces pilotes toucheront les primes correspondant à leur classement.

Les épreuves des différents Championnats de France FFM sont ouvertes aux pilotes de nationalité étrangère titulaires d'une licence annuelle délivrée par la FFM. Ils pourront figurer au classement cumulé du cycle d'épreuves auquel ils participent et concourir pour le titre de champion de France. Ces pilotes pourront également bénéficier des primes de résultat correspondantes.

Cylindrées :
Les cylindrées imposées sont :
250cc à 525cc 2 Temps ou 4 Temps mono ou bicylindre.

ARTICLE 2 - ENGAGEMENT

2.1 – Numéros de Course :
Les numéros de course seront déterminés par la liste émise par la FFM et valable pour toute la saison 2018 (voir article 6.3 du règlement Général).

2.2 – Engagement :
Voir règlement général motocross ou site internet FFM (www.ffmoto.org).

Le nombre de pilotes engagés par épreuve est limité à 30. Le montant du droit d'engagement s'élèvera à 85 € par épreuve.
Les engagements seront validés un mois avant la 1ère épreuve. En priorité seront sélectionnés les pilotes s'étant engagés sur la totalité des épreuves. Dans la limite des places disponibles les pilotes seront sélectionnés ensuite en fonction du nombre d'épreuves où ils sont inscrits et de la date d'inscription.

ARTICLE 3 - FORMULE

Le Championnat de France de Quad Cross 2018 se disputera au cours des épreuves de classement inscrites au calendrier.

ARTICLE 4 – DEROULEMENT DES EPREUVES

ESSAIS :
Une séance d'essais libres et une séance d'essais chronométrés seront organisées. Les essais chronométrés sont obligatoires pour tous les pilotes et détermineront leur place sur la grille.

DEPART :
Les départs seront obligatoirement donnés sur 2 lignes de 15 machines.

DUREE :
3 manches de 20 mn + 1 tour séparées par un intervalle de 1 heure minimum.

ARTICLE 5 – CLASSEMENT – PRIX – RECOMPENSES

5.1 - CLASSEMENT :

Pour chacune des manches de championnat, le barème des points sera celui du règlement Général Motocross (classement scratch).

Pour la catégorie Vétéran, le barème des points sera le suivant :

	Points		Points		Points		Points
1	10	3	6	5	4	7	2
2	8	4	5	6	3	8	1

5.2 - PRIX :

Chaque pilote percevra les prix d'arrivée suivants par manche :

	€		€
1	160	6	80
2	140	7	70
3	130	8	60
4	110	9	50
5	90	10	40
Soit : 930 € x 3 = 2 790 €			

Les pilotes auront jusqu'à 20 heures pour retirer leurs primes.

5.3 - RECOMPENSES :

Pour chaque épreuve, les pilotes recevront les récompenses suivantes :

- pour les trois premiers du classement scratch 1 Coupe
- pour le premier Junior* 1 Coupe
- pour la première Féminine 1 Coupe
- pour le premier Vétéran** 1 Coupe
- pour le premier licencié NPH 1 Coupe

A la fin de la saison, les titres suivants seront décernés:

Champion de France :
- 1er du classement scratch

Vainqueur de Trophée :
- 1er Junior*
- 1ère Féminine
- 1er Vétéran**
- 1er licencié NPH

* Junior : âge maximum 18 ans. Les pilotes ne devront pas avoir 19 ans au cours de l'année.
** Vétéran : âge minimum 38 ans. Les pilotes devront avoir au minimum 38 ans le jour de l'épreuve.

ARTICLE 6 - MOTOCYCLES

Seront admises les machines répondant aux normes suivantes :

Définition :

Un quad est un véhicule à quatre roues et dont les roues arrière assurant la propulsion sont montées sur le même axe rigide horizontal.

- Le moteur ne peut en aucun cas être situé derrière le pilote.
- Un moteur de moto peut-être utilisé
- Tout système différentiel de transmission est interdit.
- Le choix du cadre, du moteur, de l'emplacement du réservoir de carburant est libre.
- Les pneus cloutés, chaînés sont interdits.
- Les jantes, que ce soit pour l'avant ou l'arrière, ne peuvent excéder 12 pouces de diamètre.

- Les roues à bâtons et à rayons ainsi que les jantes en carbone sont interdites.
- La largeur hors tout ne doit pas excéder 1300 mm, quelque soit la compression de l'amortisseur**,** mesure prise en charge (pilote sur la machine).
- Le silencieux d'échappement ne doit pas dépasser l'aplomb arrière du quad ou une ligne verticale tangente.
- La plaque arrière sera en plastique souple.
- Le pilote doit être obligatoirement isolé des roues arrière par deux ailes, solidaires ou non l'une de l'autre, réalisées en matière plastique ou en polyester.
- La transmission assurée par une chaîne devra être équipée d'un sabot en matière dur (type téflon et non alu) à sa partie inférieure protégeant la couronne et le disque. Un pare choc ou pare buffle devra être mis en place. Dans le cas d'un pare choc, les deux embouts devront être arrondis, diamètre minimum : 15 mm
- Un tube de protection (ou nerf bar) sans partie saillante de section ronde doit être prévu de chaque côté de l'engin. Il devra obligatoirement être fixé en deux points : un au niveau du support d'articulation du bras de suspension inférieur, l'autre sur le support de repose-pied et comporter des sangles ou treillages métalliques fixés sur la tubulure du nerf bar et du châssis. Afin d'empêcher le pied du pilote de toucher le sol accidentellement.
- Afin d'éviter toute intrusion des pieds du pilote entre les roues arrières et les nerfs bars, ceux-ci doivent par construction être relevés à l'arrière de 100 mm minimum ou être équipés d'une protection en métal ou plastique entre ces nerfs bars et les gardes boue arrières.
- Un coupe-circuit interrompant l'alimentation électrique doit être relié au pilote.
- La direction doit être assurée par les roues avant.
- Le guidon doit être équipé d'une protection rembourrée sur la barre transversale. Les guidons sans barre transversale doivent être équipés d'une protection rembourrée située au milieu du guidon, recouvrant largement les brides du guidon.
- Les extrémités exposées du guidon doivent être bouchées avec un matériau solide, ou recouvertes de caoutchouc.
- Segment de sortie de boite obligatoire.
- Segment de protection chaîne obligatoire.
- Pare-choc avant type croix de malte interdit. Aucune partie saillante ne sera acceptée.
- Protection chaîne et disque d'origine autorisée et protections arrières obligatoires (voir schéma).
- La télémétrie est interdite.
- Le port d'une charlotte est obligatoire pour les cheveux longs.
- Les gardes boue doivent être en matériaux souples.
- Les plaques des machines devront être de dimensions réglementaires. La plaque arrière devra être perpendiculaire à l'axe de la piste.
- "Toutes les machines doivent être alimentées par du carburant sans plomb, conforme aux spécifications de la FIM".
- La capacité du réservoir ne peut excéder 22 litres pour les moteurs 2T ou 4T.
- Les réservoirs ne peuvent dépasser la hauteur de la fixation du guidon (la parallèle des 2 poignées).
- Contrôle du niveau sonore : se référer à l'article 8.5 du Règlement Général Motocross, la mesure sera prise avec le pilote sur la machine.

Plaques des Machines :

- Les plaques des machines devront être de dimensions réglementaires.
- La plaque frontale et arrière aura un fond vert, avec numéros blancs, mate.
- La plaque arrière devra être perpendiculaire à l'axe de la piste.

TRES IMPORTANT

Dimension de la plaque avant	15 x 20 cm
Dimension de la plaque arrière	23 x 28 cm
Dimension des chiffres	14 cm de haut minimum

Toutes ces dispositions techniques sont applicables à l'ensemble de la discipline quad.

ARTICLE 7 – CONTROLE TECHNIQUE APRES CHAQUE COURSE

Immédiatement après chaque course, un contrôle sonomètre sera effectué sur les machines des 5 premiers pilotes.

Démontage :

Pour tout démontage effectué à la demande du directeur de course ou du délégué qui s'avère conforme, la FFM participera aux frais occasionnés à hauteur de 40 € pour un 2 temps et 60 € pour un 4 temps.

ARTICLE 8 - HORAIRES

La veille de l'épreuve :

16 h 00	19 h 00	Contrôle Administratif et Technique
19 h 10		Briefing et accueil des pilotes

Le jour de l'épreuve :

07 h 45		Briefing commissaires
08 h 15	08 h 30	Séance essais libres – 15 mn – « Quad Cross »

08 h 35	09 h 25	Libre organisateur

09 h 30	09 h 50	Qualifications – 20 mn – « Quad Cross »
09 h 55	10 h 00	Tests de départ - 5 mn – « Quad Cross »

10 h 05	11 h 25	Libre organisateur

11 h 30	11 h 55	1ère manche – 20 mn + 1 tour – « Quad Cross »

12 h 00	14 h 25	Libre organisateur

14 h 30	14 h 55	2ème manche – 20 mn + 1 tour – « Quad Cross »

15 h 00	16 h 15	Libre Organisateur

16 h 20	16 h 45	3ème manche – 20 mn + 1 tour – « Quad Cross »

TOUT PILOTE EST RESPONSABLE DE SES ACCOMPAGNATEURS SUR LE CIRCUIT ET SES ABORDS, AVANT, PENDANT ET APRES LA COURSE.